

Paris, le 26 septembre 2022

FIP NextStage Rendement 2022- Première Distribution et prorogation de la durée de vie

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A du Fonds d'investissement de proximité (FIP) NextStage Rendement 2022 (FR0012844165) géré par notre société.

Le FIP NextStage Rendement 2022 a été constitué en décembre 2015. Après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de sociétés exerçant principalement leurs activités sur une zone géographique préétablie qui comprend les régions Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le fonds accompagne ces sociétés dans leur développement et a déjà réalisé plusieurs opérations de cessions.

L'équipe de gestion a ainsi cédé la participation du Fonds dans la société non cotées Once For All (antérieurement Attestation Légale). Cette société a développé une plateforme digitale destinée aux acteurs du BTP. Cet outil collaboratif d'information et de services permet de collecter, numériser, authentifier, archiver et sécuriser l'ensemble des documents justificatifs nécessaire à la gestion de cette relation. Le Fonds a reçu 11,6M€ lors de cette opération pour un investissement initial de 2,1M€, soit un multiple de 5,4x l'investissement.

Les dernières cessions ont permis au FIP de générer suffisamment de liquidités pour pouvoir procéder, à compter du 03 octobre 2022, à sa première distribution d'un montant de 0,50 € par part A, soit 50% du montant de votre souscription.



Cette distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services, sera en charge de ce versement. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

Pour mémoire, le FIP NextStage Rendement 2022 avait été créé pour une durée de six ans et demi (6,5), avec la possibilité de proroger sa durée de vie pour trois périodes successives d'un an chacune. Ainsi, dans l'intérêt des porteurs de parts et conformément à l'article 8 du Règlement du FIP, la société de gestion a décidé de proroger la durée de vie de ce fonds jusqu'au 30 juin 2024. La durée de vie du FIP pourra, le cas échéant, être prorogée encore une fois pour une période d'un an, notre objectif étant de vous distribuer le résultat des futures cessions du portefeuille d'ici la fin de vie de votre FIP, qui interviendra au plus tard le 30 juin 2025, en cas d'une nouvelle prorogation.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 juin 2022 :

- La valeur liquidative de votre FIP est de 1,17€ par part A, soit une augmentation de valeur depuis l'origine de 17%, hors prise en compte des avantages fiscaux (ISF et IR). Cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).
- L'actif de votre FIP au 30 juin 2022 est composé de 7 sociétés cotées et de 8 sociétés non cotées. Nous poursuivons activement la recherche d'opportunités de cession afin de céder ces sociétés dans les meilleurs délais et dans votre meilleur intérêt.

L'équipe NextStage AM et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Grégoire SENTILHES
Président